



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 1 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE  
Code des commerces : STE00001  
Ligne de produits: PLASSON  
UFI: 7D10-202G-2009-800P

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent dissolvant  
Secteurs d'utilisation:  
Fabrication industrielle (tous types)[SU3]  
Catégorie de produit:  
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  
Catégories de processus:  
Utiliser par les professionnels.  
Utilisations déconseillées  
Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21]

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ala s.r.l.

Sede Legale: Via R.Vastola, N° 5  
80040 Poggiomarino (Na) ITALY

Uff. e Stab.: Viale Kennedy, 127  
50038 Scarperia e San Piero (FI) - ITALY  
Tel. 0039 055 843171 - Fax 0039 055 8431730  
http: www.alasrl.com

Email tecnico competente, responsabile della compilazione della scheda di sicurezza: info.produzione@alasrl.com  
Contact nationaux: e-mail de la personne responsable : info.produzione@alasrl.com

Produit par  
Ala s.r.l.  
Viale Kennedy, 127  
50038 Scarperia e San Piero (FI) - ITALY  
Tel. + 39 055 843171

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

en cas d'urgence: +39 055 843171 (personnel médical seulement)

### RUBRIQUE2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:  
Pictogrammes:  
GHS02, GHS07  
Code(s) des classes et catégories de danger:  
Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3  
Code(s) des mentions de danger:  
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Le produit facilement s'enflamme si subalterne à une source d'allumage.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 2 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

Attention : l'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

GHS02, GHS07 - Danger

Code(s) des mentions de danger:

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

non applicable

Mentions de mise en garde:

Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser mousse or produit chimique sec pour l'extinction.

Stockage

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Contient:

alcool éthylique, isopropanol

Exclusivement à usage professionnel

UFI: 7D10-202G-2009-800P



### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Éviter tout contact avec les yeux.

Le mélange n'est pas corrosif et aucun effet grave sur la santé ou risque de toxicité aiguë pour la santé n'est attendu.

Les effets physico-chimiques néfastes sur la santé humaine et l'environnement les plus importants sont répertoriés dans les sections 9 à 12 de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
alcool éthylique - FEMA 2419	>= 57,60 < 62,40%	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319 Limits: Eye Irrit. 2, H319 %C >=50; ATE oral = 1.187,0 mg/kg ATE dermal = 20.000,0 mg/kg ATE inhal = 82,1mg/l/4 h	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	01-2119457 610-43-000 0
isopropanol - FEMA 2929	>= 37,60 <	Flam. Liq. 2, H225;	603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	01-211945



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 3 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
	42,40%	Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 ATE oral = 5.840,0 mg/kg ATE dermal = 16.400,0 mg/kg ATE inhal > 500,0mg/l/4 h				7558-25-00 00

### RUBRIQUE4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

En cas d'incendie, utilisez de l'eau.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matière facilement inflammable même à température ambiante en présence d'une source d'inflammation.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincuteur halogénéait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 4 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

#### RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

###### 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer  
Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

###### 6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.  
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.  
Prédisposer une ventilation suffisante.  
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.  
Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.  
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

###### 6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.  
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

###### 6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

###### 6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

#### RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Rincez-vous abondamment les mains à l'eau courante après utilisation.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Conserver toujours dans les endroits très aérés.

Ne pas fermer le récipient jamais hermétiquement, laissent toujours une possibilité de fuite.

Maintenir loin des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Conserver dans le récipient d'origine bien fermé. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants en position verticale et être prudent pour éviter les chutes ou les collisions.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources

d'inflammation; éviter une exposition directe au soleil.

Tenir les conteneurs à l'écart de tout matériau incompatible, en vérifiant la section 10.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 5 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

alcool éthylique:

TLV : 1000 ppm comme TWA A4 (non classifiable comme un cancérigène pour les humains) ; (ACGIH, 2004).

MAK : 960 ppm 500 mg/m pic limitation catégorie : II (2) ; Classe cancérigénicité: 5 ; Groupe à risque pour la grossesse: C ; Groupe mutagène pour les cellules germinales: 5 ; (DFG, 2004).

isopropanol:

TLV : TWA 200ppm 400 ppm en A4 de STEL (non classifiable comme un cancérigène pour les humains) ; (ACGIH, 2004).

MAK : 200 ppm 500 mg/m pic limitation catégorie : II (2) ; Groupe à risque pour la grossesse: C ; (DFG, 2004).

- Substance: alcool éthylique

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 950 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 343 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 114 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 206 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 87 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 1900 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 950 (mg/m<sup>3</sup>)

PNEC

Eau douce = 0,96 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,6 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,79 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 2,9 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 2,75 (mg/l)

STP = 580 (mg/l)

Sol = 0,63 (mg/kg Sol)

- Substance: isopropanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 500 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 888 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 89 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 319 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 26 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 140,9 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 552 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 140,9 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 552 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 140,9 (mg/l)

STP = 2251 (mg/l)

Sol = 28 (mg/kg Sol)

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Fabrication industrielle (tous types):

Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Mettre la masque d'usage

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Non requis.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 6 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

### c) Protection respiratoire

Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

### d) Risques thermiques

Évitez de chauffer le produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

isopropanolo

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

## RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	Lingettes humides	visivo/visual/visuel/visuell/zichtbaar
Couleur	sans couleur	visivo/visual/visuel/visuell/zichtbaar
Odeur	caractéristique	empirico/empirical/empirique/empirisch
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	OECD Guideline 102
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	78,5 °C	ASTM D86
Inflammabilité	pas disponible	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	pas disponible	
Point d'éclair;	12 °C	ASTM D93
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	DIN 51794
Température de décomposition	nas pertinent	
pH	nas pertinent	UNI 24003
Viscosité cinématique	nas pertinent	ASTM D7042
Solubilité	miscible avec l'eau	
Solubilité dans l'eau	miscible avec l'eau	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	OECD Guideline 107
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité et/ou densité relative	nas pertinent	ISO 2811-3
Densité de vapeur relative	non déterminé	UNI EN 13016-1:2018
Caractéristiques des particules	non déterminé	

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Aucunes données disponibles.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 7 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV prêt à l'emploi: 100,00 %

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

isopropanolo

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Évitez de chauffer le produit. Ne chauffez pas les récipients fermés. Évitez tout contact avec des matériaux oxydants, des flammes nues, des étincelles et des surfaces chaudes.

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, peroxydes organiques, peroxydes organiques de l'eau.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, les nitrures organiques, les peroxydes et le peroxydes de l'eau, agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: isopropanol: Cuir - Lapin

Résultat: légère irritation de la peau

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

isopropanol: Yeux lapin

Résultat: Irritant pour les yeux-24h

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 8 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Attention : l'inhalation des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.

isopropanol: Inhalation, Oral-Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: alcool éthylique: oral

NOAEL (rat): 1 730 mg / kg pc / jour

NOAEL (souris): 9 700 mg / kg pc / jour

NOAEL (souris): 9 400 mg / kg pc (dose totale)

isopropanol: pas de date

(j) danger par aspiration: alcool éthylique: NOAEC (rat): 6,66 mg / L d'air

NOAEC (souris): 1,3 mg / L d'air

NOAEC (singe): 13 mg / m<sup>3</sup> d'air

NOEC (rat): 130 mg / m<sup>3</sup> d'air

NOEC (souris): 130 mg / m<sup>3</sup> d'air

isopropanol: CSENO (rat): 5 000 ppm

Sur ce mélange, des analyses toxicologiques ont été effectuées. Les dangers pour la santé ont été évalués selon les test méthodes visées dans le règlement (CE) n° 440/2008 du 30 mai 2008 et ses modifications ultérieures et dans tous les cas, conformément à l'article 9.2 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) du 16 décembre 2008.

Figurent dans les chapitres 2 et 15.

Les données toxicologiques complètes pour les composants sont disponibles sur demande.

Relativement aux substances contenues:

alcool éthylique:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1187

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 20000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 82,1

isopropanol:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteint très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C ; Toutefois, pour la pulvérisation ou à la diffusion, beaucoup plus rapidement.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux et les voies respiratoires, la substance peuvent provoquer des effets sur le système nerveux central, causant la dépression. Beaucoup plus que les limites d'exposition peut conduire à la perte de conscience.

Effets des expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Vertige. Somnolence. Maux de tête. Mal de gorge. Voir en cas d'ingestion.

MIGNON MIGNON.

Rougeur de le œil.

Douleurs abdominales d'INGESTION. Difficulté à respirer. Nausées. État d'inconscience. Vomissements. (Plus de voir inhalation).

N O T et la consommation de boissons alcoolisées augmente l'effet nocif.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5840

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 16400

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) > 500

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

## RUBRIQUE12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

alcool éthylique:

Toxicité à court terme pour les poissons

CL50 (4 jours) 14,2 - 15,4 g / L



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 9 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

CE50 (4 jours) 12,7 - 12,9 g / L  
Toxicité à long terme pour les poissons  
NOEC (5 jours) 250-1 000 mg / L  
Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques  
CE50 (48 h) 10 g / L  
CE50 (24 h) 10 g / L  
CL50 (48 h) 5,012 g / L  
Toxicité à long terme pour les invertébrés aquatiques  
NOEC (10 jours) 2 - 9,6 mg / L  
CSEO (9 jours) 9,6 mg / L  
CL50 (10 jours) 1,806 g / L  
CL50 (9 jours) 454 mg / L  
Toxicité pour les algues aquatiques et les cyanobactéries  
CE50 (4 jours) 675 - 22 000 mg / L  
CE50 (72 h) 275 mg / L  
Toxicité pour les plantes aquatiques autres que les algues  
CE50 (7 jours) 4,432 - 5,967 g / L [6]  
NOEC (7 jours) 280 - 1 296 mg / L  
Toxicité pour les micro-organismes  
CE50 (4 h) 5,8 g / L  
IC50 (3 h) 1 g / L  
C(E)L50 (mg/l) = 275  
NOEC (mg/l) = 9,6  
isopropanol:  
Toxicité à court terme pour les poissons  
CL50 (4 jours) 9,64-10 g / l  
Toxicité à court terme pour les invertébrés aquatiques  
CE50 (24 h) 10 g / L  
CL50 (24 h) 10 g / L  
C(E)L50 (mg/l) = 9640

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

alcool éthylique:

Facilement biodégradable

BOD5

1,067 - 1,236 g O<sub>2</sub> / g de matériau d'essai

LA MORUE

1,99 g O<sub>2</sub> / g de matériau d'essai

isopropanol:

DCO 2,23 g de matériau O<sub>2</sub> / g test

Facilement biodégradable (50%)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

isopropanol:

log pOW: 0,05

### 12.4. Mobilité dans le sol

Relativement aux substances contenues:

alcool éthylique:

0 - 11.1 %

isopropanolo

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 10 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

(CE) 1907/2006, annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté  
Règlement (CE) n° 2006/907 - 2004/648

Les tensioactifs inclus dans cette préparation sont conformes aux critères de biodégradabilité établis dans le règlement 648/2004 / CE sur les détergents. Toutes les données justificatives sont à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournies à leur demande ou à la demande d'un fabricant de détergent, à ces autorités.

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du mélange:  
Récupérez si possible. Envoyer à des installations d'élimination autorisées. Fonctionner conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Élimination de l'emballage:  
Nettoyez toujours l'emballage avant l'élimination ou le recyclage en le rinçant soigneusement avec de l'eau, des solutions de nettoyage ou si possible en les traitant comme décrit ci-dessus. Les emballages vides et propres peuvent être recyclés ou éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Se réfère à l'étiquetage environnemental pour plus de détails.  
Vérifiez les règles locales d'élimination.

## RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1987  
ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:  
Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg  
Emballage intérieurs placés sur des bacs à housse rétractable extensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/IMDG: ALCOLI, N.A.S. (alcool éthylique, isopropanol)  
ADR/RID/IMDG: ALCOOLS, N.S.A. (alcool éthylique, isopropanol)  
ICAO-IATA: ALCOHOLS, N.O.S. (ethyl alcohol, isopropanol)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 3  
ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : Quantités limitées  
ADR: Code de restriction dans tunnel : D/E  
ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 1 L  
IMDG - EmS : F-E, S-D

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit ne présente pas un danger pour l'environnement  
IMDG: Agent polluant marin : Pas



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 11 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les marchandises doivent être transportées par des véhicules transportant des marchandises dangereuses conformément aux exigences publiées dans la Convention ADR et dans les réglementations nationales. Les marchandises doivent être dans leur emballage d'origine et dans des conteneurs en matériaux résistants au contenu et non susceptibles de générer avec cette réaction dangereuse. Les initiés au chargement et au déchargement de marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation adéquate sur les risques et les procédures possibles en cas d'urgence.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

## RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dans le cas des articles, il n'est pas nécessaire de fournir une fiche de données de sécurité. Bien que, pour quelques articles spécifiques, le format FDS puisse être utilisé pour communiquer des informations de sécurité en aval de la chaîne d'approvisionnement, cela ne convient pas à la plupart des articles.

Bien que, conformément à l'article 4 (8) et à l'annexe I, section 2.1 du règlement CLP, certains objets décrits dans le règlement CLP par le mot « article » (en particulier dans les combinaisons « articles explosifs », « article pyrotechnique » ou « substances, mélanges et les objets [...] fabriqués dans le but de produire un effet pratique, explosif ou pyrotechnique » tel que défini au point 2.1.1.1, lettre b) ou c), et au point 2.1.1.2 de l'annexe I du règlement CLP) devraient être classés et étiquetés en vertu du règlement CLP, l'utilisation du mot « article » dans ces contextes combinés diffère de la définition d'un « article » lui-même au titre de REACH (article 3 (3)) et du règlement CLP (article 2 (9)). Aux fins du règlement REACH, ces objets sont davantage à considérer comme une combinaison d'un article (le conteneur/emballage) et d'une substance/mélange (voir les Lignes directrices sur les obligations pour les substances dans les articles de l'ECHA). Le cas échéant, dans de telles circonstances, la FDS doit être fournie pour la substance/le mélange correspondant.

Législation de référence de l'UE :

- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH), texte en vigueur.
- Règlement (CE) 440/2008 (méthodes d'essai REACH), texte en vigueur.
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP), texte en vigueur.
- Règlement (UE) 878/2020 (rédaction de fiches de données de sécurité).
- Règlement (CE) 648/2004, texte en vigueur (relatif aux détergents).
- Règlement (CE) 1223/2009, texte en vigueur (produits cosmétiques).
- Accord ADR 2021

La substance/le mélange est conforme/n'entre pas dans le champ d'application des règlements suivants :

- Règlement (CE) 1005/2009, texte actuel (substances réduisant la couche d'ozone)
- Règlement (UE) 2019/1021, texte en vigueur (polluants organiques persistants - POP)
- Règlement (UE) 649/2012, texte en vigueur (exportation et importation de produits chimiques dangereux)
- Directive (UE) 2012/18 (Seveso III)

Autres déclarations :

- Le produit est exempt d'OGM (organismes génétiquement modifiés), il n'est pas obtenu ou dérivé d'OGM, tel que défini dans le règlement (CE) 834/2007, texte en vigueur
- Le produit est exclu du champ d'application du Règlement (CE) 1139/2003 (ESB) et du Règlement (CE) no. 999/2001 (TSE), texte actuel, car il n'est pas d'origine animale, ne contient pas de dérivés animaux et n'est entré en contact avec des dérivés animaux à aucun stade de la production.
- Notre société n'effectue ni ne commande d'expérimentation animale sur le produit ou ses composants.
- Le produit n'a pas été traité avec des rayonnements ionisants.
- Directive 2010/59/UE : le produit est exempt de solvants résiduels ou s'ils sont présents ceux-ci ne dépassent pas les limites maximales prévues par la Directive.
- Le produit est exempt de résidus de contaminants non autorisés ou les limites maximales prévues dans le règlement (CE) 396/2005, texte en vigueur, ne sont pas dépassées pour ceux autorisés.

Toutes les inscriptions, restrictions, appartenant à des catégories restreintes d'un ou plusieurs membres, sont listées ci-dessous. L'absence d'informations signifie qu'aucune autre spécification n'est nécessaire ou que tous les



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 12 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

composants appartiennent à la catégorie de risque la plus faible.

La liste des règlements rapportés n'est pas exhaustive de toutes les informations locales, nationales et communautaires applicables à la substance/au mélange (y compris ses composants). Pour plus d'informations, contactez la personne responsable de cette fiche de données de sécurité.

Toutes les substances sont enregistrées/préenregistrées/identifiées pour enregistrement/exemptées d'enregistrement dans la base de données chimiques de l'ECHA.

catégorie Seveso:

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP3 - Inflammable

HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16. Autres informations

### 16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008

[CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. Procédure de classement: Sur la base de données de test

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. Procédure de classement: Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette fiche sont fournies de bonne foi et sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques, connues de nous, à la date de révision de la fiche. Cette fiche de données de sécurité ne doit pas être interprétée comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique de la substance/du mélange. Les informations clés pertinentes sur les scénarios d'exposition qui peuvent être disponibles pour les substances sont résumées dans les sections 1.2, 7.3 et 8.2 de cette fiche de données de sécurité. Les informations se réfèrent uniquement à la substance / au mélange spécifiquement désigné dans la section 1 et ne sont pas valables si la substance / le mélange est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans des processus non spécifiquement indiqués dans la section 1.

Le destinataire de cette fiche de données de sécurité est tenu de s'assurer que les informations contenues sont lues et comprises par toutes les personnes qui manipulent, stockent, utilisent ou entrent en contact de quelque manière que ce soit avec la substance/le mélange auquel cette fiche fait référence. En particulier, le destinataire doit assurer une formation adéquate au personnel affecté à l'utilisation de substances ou de mélanges. Le destinataire doit s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité des informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il fait de la substance/du mélange. La substance/le mélange auquel cette fiche fait référence ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux spécifiés dans la section 1. Le responsable de la fiche de données de sécurité n'assume aucune responsabilité en cas d'utilisation inappropriée. L'utilisation du produit ne relevant pas du contrôle direct du fournisseur, il appartient à l'utilisateur de se conformer, sous sa propre responsabilité, aux lois et réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité nationales et communautaires.

Personne de contact supplémentaire responsable du contenu de la fiche de données de sécurité : Fabrizio Cioci.

Tél. +39 338 3446012 info@consulting-in-cosmetics.com

Bibliographie:

Fiches de données de sécurité des fournisseurs. Scénarios d'exposition associés.

Commission européenne, Santé et consommateurs, Centre ECETOC pour l'évaluation de la sécurité chimique

Journal de l'EFSA. Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire

Profils succincts de l'ECHA (<http://echa.europa.eu>)

Base de données existante sur les produits chimiques eChemPortal (OCDE)



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### PLASSON LINGETTE DE DEGRAISSAGE PE

Publié le 22/07/2013 - Ver. n. 7 du 08/09/2022

# 13 / 13

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

---

Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis : ChemIDplus  
CIR. Examen des ingrédients cosmétiques  
The Good Scents Company (<http://www.thegoodscentscompany.com>)  
Code de bonnes pratiques de l'EFFA. Bibliothèque de normes IFRA. Centre d'évaluation de la sécurité des produits de parfumerie du RIFM  
Bibliothèque d'ingrédients de saveur FEMA  
Fiche Toxicologique INRS  
Programme national de toxicologie des États-Unis. Guide de poche du NIOSH sur les risques chimiques  
FDA des États-Unis. Comité restreint du SCOGS sur les substances GRAS  
BIBRA Conseils et conseils en toxicologie  
Évaluation des risques humains et environnementaux HERA sur les ingrédients des produits d'entretien ménager  
Base de données Pubchem  
QUI. Informations sur la sécurité chimique évaluées par des pairs au niveau international d'INCHEM  
NICNAS Australian Industrial Chemicals Introduction Scheme  
Bases de données phytochimiques et ethnobotaniques du Dr Duke de l'USDA

---